

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP
Menuisier
Fabricant

Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement

Le métier

Le menuisier travaille essentiellement sur mesure. Il étudie les plans du dessinateur et choisit le matériau en fonction de sa résistance à l'usure, de sa couleur, de son adaptation au lieu de résidence... Puis il trace les éléments, les découpe, les ajuste, les ponce et les pose. C'est aussi lui qui assure les finitions, comme le vernissage. Cependant, en raison de l'expansion des préfabriqués, le menuisier pose de plus en plus souvent des éléments produits en série pour la grande distribution, qu'il s'agisse de portes, de fenêtres... Si le bois demeure son matériau de prédilection, le menuisier utilise aussi du plastique, de l'aluminium, des matériaux composites..., qui élargissent son champ d'activité. Ainsi, il est de plus en plus sollicité pour des travaux d'isolation, d'insonorisation et d'étanchéité.

Compétences requises

Polyvalence technique... les compétences du menuisier se multiplient. S'il doit toujours savoir lire un plan, maîtriser la géométrie, le calcul, la construction, il lui faut aussi désormais posséder des connaissances en informatique et des compétences dans les métiers connexes du bâtiment.

De la minutie et créativité... de la conception à la fabrication, le menuisier s'applique à réaliser un travail soigné. Il doit allier sens de l'esthétique, créativité et technicité... tout en veillant au maniement des machines qui peuvent se révéler dangereuses.

La formation

Ce diplôme se prépare par la voie de l'apprentissage sur une durée de 2 ans avec un minimum de 820 heures de formation au centre selon un calendrier d'alternances.

Le titulaire du CAP intervient dans le cadre de la réalisation d'ouvrages ou de produits en bois et matériaux dérivés.

Il met accessoirement en œuvre des produits ou composants en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse entrant dans la constitution des ouvrages tels que les menuiseries, les mobiliers et les agencements.

Son lieu d'intervention privilégié est l'atelier de fabrication. Il peut être amené à installer des menuiseries ou des agencements sur site.

En fabrication il opère suivant un processus unitaire ou sériel.



Lieux d'exercice et statuts

- **Le plus souvent en atelier** : Le menuisier prépare les pièces dans son atelier avant de se rendre sur le chantier pour les installations finales. Solitaire au moment de la découpe et du montage des éléments, il doit cependant coordonner son intervention avec celles du maçon, du plombier et des peintres.

- **Plus ou moins autonome** : C'est la taille de l'entreprise qui détermine le degré de liberté du professionnel. S'il travaille à son compte ou sur de petits chantiers, il s'organise à sa guise. Sur les chantiers plus importants, il opère sous les ordres d'un chef d'équipe.

- **Disponible et mobile** : Ses horaires sont assez réguliers, mais il doit respecter des délais qui l'obligent à faire preuve de flexibilité. Soumis aux commandes des clients, le menuisier est un ouvrier nomade qui travaille parfois loin de son domicile.

- **De la scie à l'ordinateur** : Pour la découpe, l'assemblage et la pose, le menuisier utilise un outillage traditionnel (perceuse, visseuse, scie sauteuse, raboteuse, ponceuse...), mais aussi des machines modernes à commande numérique qui lui facilitent la tâche et lui permettent d'effectuer des travaux de grande précision.

Les débouchés / les poursuites d'études

- **Chez un artisan**: Près de 90 % des jeunes menuisiers sont embauchés par des entreprises artisanales. Ces dernières travaillent essentiellement pour la réhabilitation, la rénovation et l'agencement. Les menuisiers expérimentés peuvent se spécialiser dans la décoration, l'agencement de cuisines ou de bateaux.

- **Salarié en entreprise** : Les entreprises de construction recherchent aussi des jeunes menuisiers qualifiés à qui elles offrent des perspectives d'évolution. Après quelques années de pratique, ceux qui possèdent le sens du contact et des facultés d'organisation peuvent devenir chefs d'équipe, puis contremaîtres.

Ce diplôme prépare à un emploi d'ouvrier qualifié, permettant d'acquérir les bases dans les travaux courants de menuiserie et d'agencement. A l'issue de la formation une poursuite d'études est conseillée vers un diplôme de niveau 4 tel que le Brevet Professionnel (*sous contrat d'apprentissage de 2 ans*)



Contacts & Renseignements

**Chambre de métiers
d'Alsace – CMA**
Espace Européen de
l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03.88.19.55.81

**Confédération d'Alsace
des Professions du Bois**
3 rue Jean Monnet
BP 55
ECKBOLSHEIM
67038 STRASBOURG

☎ 03.88.10.28.00

**Centre de Formation
d'Apprentis
Heinrich-Nessel**
123 rte de Strasbourg
67504 HAGUENAU Cedex

☎ 03.88.53.20.18

